

COMMUNIQUÉ

CONTRAT - 9800

Le contrat d'assurance collective couvrant les Professionnelles et professionnels non syndiqués du gouvernement du Québec et des organismes affiliés se renouvelle le 3 janvier 2008.

Une nouvelle tarification entrera en vigueur à la paie du 17 janvier 2008. Une hausse des primes a été apportée, en autres, pour les garanties d'assurance maladie, d'assurance vie de base et d'assurance vie additionnelle.

Une brochure vous sera distribuée au cours du mois de février avec le détail des nouveaux taux selon votre couverture.

**Louise Cordeau
Conseillère en gestion des ressources humaines
Poste téléphonique : 2270**